



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

COMPTE RENDU DU CHSCTM DU 30 MAI 2012

Les représentants CGT :

Jean Marie RECH, Kaci VANDERIELE, Pascal STEVENOT, Fabrice LE MAOU, Bertrand DETOURNAY, Daniel BRO, Camille PUJOL, Fabrice BRUCKER.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation PV de la séance du 28 mars 2012.**
- 2. Adoption du Règlement Intérieur du CHSCTM.**
- 3. Adoption de la fiche relative à la fonction de Secrétaire du CHSCTM et Election du secrétaire du CHSCTM.**
- 4. Examen de la note aux services pour faciliter la mise en place de la fonction de secrétaire de CHSCT.**
- 5. Validation des groupes de travail à proposer.**
- 6. Examen des cahiers des charges de formations des membres du CHSCTM.**
- 7. Examen du tableau de suivi des accidents graves, mortels et des suicides.**
- 8. Questions diverses.**

La CGT lit une déclaration liminaire (Voir annexe).
FO et la CFDT lisent également une déclaration liminaire.

Approbation PV de la séance du 28 mars 2012.

Le PV de la séance du 28 Mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

Adoption du Règlement Intérieur du CHSCTM.

Lors des comités de suivi qui ont précédé la séance du CHSCTM du 28 Mars 2012, l'administration n'a pas voulu modifier le projet de Règlement Intérieur du CHSCTM sur la partie concernant la convocation des membres suppléants, engendrant la prise en charge par l'administration des frais de route, de restauration et d'hébergement. Elle s'était cependant engagée à fournir lors de l'examen et le vote de ce règlement intérieur, une lettre d'accompagnement dans laquelle il serait inscrit que les membres suppléants seraient effectivement convoqués et que leurs frais seraient pris en charge.

Comme de bien entendu l'administration n'a pas tenu ses engagements. L'administration s'est défendue de toute mauvaise intention. L'ensemble des Organisations Syndicales, après une suspension de séance maintiennent leurs positions visant à ne pas voter ce règlement intérieur. Après de multiples palabres, l'administration consent à retirer ce point de l'ordre du jour ainsi que les points découlant de ce règlement intérieur, c'est-à-dire les points 2, 3 et 4.

Mise en place d'une commission et des groupes de travail.

L'administration propose 3 groupes de travail sur les thèmes suivants :

Risques Psychosociaux avec entre autre comme objectif le traitement du problème de la réintégration des agents qui ont tenté de mettre fin à leurs jours sur leur lieu de travail, prenant en compte une demande de la CGT.

Handicap

Commission de travail sur le handicap

Cette Commission remplace le comité de suivi de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle aura à préparer le nouveau plan triennal et étudier la question du maintien dans l'emploi des agents portant handicap.

Travail isolé et pénibilité

Mise en place d'un groupe de travail sur la pénibilité qui intégrera le travail isolé. La C.G.T. demande que le futur secrétaire du CHSCTM soit également présent lors des réunions de ces groupes de travail.

Examen du cahier des charges de formations des membres du CHSCTM.

La CGT trouve le contenu de ce cahier des charges intéressant. Cependant, la CGT ainsi que les autres organisations syndicales demandent à être formé par leur Confédération.

La CGT rappelle qu'elle est agréée par le Ministère du Travail.

La CGT demande donc que l'administration finance 5 jours de formation (ordres de mission + frais pédagogiques). Elle ne participera à sa formation de l'administration qu'à cette condition.

Devant le refus de l'administration, la CGT propose un vote du CHSCT-M : l'unanimité des membres demande que cette formation soit financée par l'administration !

Examen du tableau de suivi des accidents graves, mortels et des suicides.

La CGT, exemples à l'appui, dénonce le fait que les tableaux présentés sont tout à fait incomplets. Elle dénonce avec virulence que cela est récurrent et que les réponses apportées par l'administration ne dépassent pas le stade des bonnes intentions. A contrario, quand il s'agit de faire disparaître les contenus des ordinateurs des suicidés, ou les contenus de leurs vestiaires, l'administration et ses valets font preuve d'une promptitude inégalable, pour faire s'étioler tout élément de preuve pouvant servir à ce que les familles n'estent pas en justice ! Bien entendu l'administration peut, après coup, nous présenter des tableaux en matière de suicides (18 en 2011), dont le tiers ne fait pas l'objet d'enquête.

Concernant les accidents graves et mortels, la CGT dénonce toujours preuve à l'appui, la-non remontée d'au moins 12 accidents graves. L'administration dans sa splendeur nous rabâche qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour améliorer les remontées d'accidents le plus rapidement possible. La CGT s'étonne que lorsqu'une catégorie C n'exécute pas une mission, cette même administration n'hésite pas à avoir recours au disciplinaire alors que lorsqu'un chef de service ne remplit pas une obligation (parfois de façon répétée), il ne se voit jamais sanctionné. La CGT rappelle que cela fait des années que nous entendons toujours la même litanie de la part des secrétaires généraux successifs et qu'au bout du compte, à force de ne rien faire c'est toute la crédibilité de l'administration qui atteinte !

Questions diverses.

La CGT demande pour l'énième fois où en est l'extension de l'application du décret amiante OPA aux fonctionnaires et non-titulaires présent sur les mêmes sites. L'administration répond « que l'affaire » est dans les tuyaux et que selon toute vraisemblance, il devrait être étendu à tous les agents ayant travaillé dans les mêmes services que les OPA qui bénéficient de la Cessation Anticipée « Amiante ».